



Modalités de contrôle des connaissances et des compétences liées aux activités physiques sportives et artistiques mises en œuvre par le Service des sports rentrée 2023-24

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) sont communiquées à l'étudiant dès son inscription pédagogique à l'activité.

Les Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA) sont présentes dans la formation des étudiants sous la forme de modules valorisés au sein des UA ou de bonification.

Selon les formations, l'option sport a un poids module dans l'UA qui varie de 1 à 2 pour 1 APSA pratiqué pendant 12 semaines.

La bonification permet de valoriser la pratique sportive selon des modalités définies par votre composante.

1 APSA = entre 15H et 18H de pratique sportive pour l'étudiant

LES FORMES DE L'ÉVALUATION

Les étudiants sont évalués :

- en contrôle continu en cours de cycle : il s'agit de réguler, repérer la progression de l'étudiant, situer les acquis ou les lacunes lors de situations-tests pendant le cycle.
- en contrôle continu en fin de cycle : ils sont évalués en fin de cycle sur leur niveau de performance et d'habileté dans l'activité.

LES CRITÈRES DE L'ÉVALUATION

La note finale prend en compte :

Le niveau de compétence (grille d'évaluation, situations-test, production écrite ou orale, support vidéo ou visioconférence, analyse de pratique à l'écrit ou à l'oral...) c'est-à-dire le niveau produit en contrôle continu en cours de cycle (CC) et en fin de cycle.

Le détail de l'évaluation est consultable dans le projet pédagogique sur le site web du Service des sports dans la partie : Modalités pédagogiques

La répartition est de 50% en CC en cours de cycle et 50% en CC en fin de cycle.

MODALITES DE LA 2^{NDE} CHANCE EN LICENCE ET DE RATTRAPAGE DANS LES AUTRES FORMATIONS

⇒ Pour qui ?

- Les étudiants ayant obtenu une note inférieure à 10/20 et n'ayant pas validé l'enseignement par compensation. Ils doivent impérativement être inscrits sur les listes acceptées du Service des Sport sur le semestre concerné.
- Attention : la note de rattrapage prévaut sur la note précédemment obtenue, même si celle-ci était supérieure.

⇒ Quand ?

- Les rattrapages de S1 et S2 auront lieu à une période à définir (2 dates et horaires proposées en fin de chaque semestre).

⇒ Sous quelle forme ?

- Le rattrapage se présente sous la forme d'un dossier écrit complété d'un oral d'une durée de 30mn sur ce même dossier portant sur des aspects techniques, tactiques, réglementaires, historiques, stratégiques ainsi que des habiletés mentales propres à l'activité initialement choisie.